

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2018</p>
--

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LE GOUIC Daniel, Maire.

Date de la convocation : 28 août 2018

Présents : Daniel LE GOUIC, Maire ; Georges CARRELET, Christine RICHARD, Adjointes ; Tania LANGLAIS, Jean-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste RICHARD, Martine WASSE, Véronique BEAUFILS, Conseillers Municipaux.

Excusé : Alain MERLET qui a donné pouvoir à Jean-Claude BOUTIN.

Absent : Stéphane GADET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Martine WASSE.

ORDRE DU JOUR :

- 1.Approbation du SPANC
- 2.Participation 2018 au titre du FSL (Fonds de Solidarité Logement)
- 3.Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées)
- 4.Travaux voirie 2018
- 5.Questionnements divers

DCM2018/22 – APPROBATION DU SPANC :

Le rapport annuel 2017 de l'assainissement non collectif est exposé au conseil municipal. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce rapport à l'unanimité.

DCM2018/23 – PARTICIPATION 2018 AU TITRE DU FSL (FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT):

Chaque année, le conseil général sollicite notre participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement et ce, afin de permettre aux ménages les plus fragiles de notre département de bénéficier d'aides financières leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

Notre participation pour l'année 2018 s'élève à 147,75 euros. Elle est composée d'une part fixe forfaitaire correspondant au nombre de logements HLM sur notre territoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour participer.

DCM2018/24 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES) :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport de la CLECT. Il souligne qu'en 2017, l'attribution de compensation pour BARACÉ était de – 3 774 € et qu'elle sera de – 5 902 € en 2018 puisqu'il faut rajouter le coût du service ADS (Application du Droit du Sol). Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce rapport.

DCM2018/25 – TRAVAUX VOIRIE 2018 :

Dans le cadre du groupement de commandes concernant les travaux de réparation de la voirie 2018, il est proposé par la CCALS de retenir l'entreprise JUGÉ Camille pour l'exécution des travaux.

Tranche ferme :

1-Route de Daumeray « virage de la Bertière » (dérasement + bordure).....	1 642,76 €
2-Chemin de la Métairie des Landes (curage fossé).....	2 398,26 €
3-Rue des Écoles (terrassment accotement).....	12 317,45 €
4-Aménagement périphérie Église (bicouche).....	1 691,76 €

Soit un TOTAL H.T. de : 18 050,23 €

Tranche optionnelle :

- Rue des Écoles (poteaux bois)2 493,75 € HT

Le conseil municipal est d'accord dans le choix de l'attributaire et décide de faire exécuter la tranche optionnelle en même temps que la tranche ferme.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est d'accord, suite à une demande du SIEMML, de s'inscrire au programme 2019 de rénovation de l'éclairage public pour le remplacement des lanternes vétustes équipées de lampes BF.
- 2- Il est désigné comme délégués au SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la ROMME) Christine RICHARD (Titulaire) et Daniel LE GOUIC (Suppléant).
- 3- Monsieur le Maire informe le conseil que le Permis de Construire a été déposé le 7 août à la Mairie pour l'antenne mobile.
- 4- Nous n'aurons pas la subvention (DETR) pour les jeux.
- 5- Monsieur Roger LAGACHE a demandé s'il pouvait y avoir un piège à eau à l'entrée de sa propriété pour éviter les écoulements d'eau du chemin communal dans sa cour.
- 6- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une vente aux enchères sera organisée pour la vente du matériel du Bar/Épicerie « Le 1985 ». Le conseil municipal est d'accord pour que la commune achète s'il n'y a aucun repreneur.
- 7- Monsieur le Maire a rencontré Laure LUCAS, DGS à la CCALS, pour échanger sur le mode de fonctionnement de la Communauté de Communes. Il a soulevé le problème de l'aire du Rodiveau pour laquelle les travaux n'avancent pas.
- 8- Christine RICHARD informe le conseil que la journée organisée par Sourire Partagé se tiendra le 29 octobre sur la Place de l'Église pour la distribution des pensées aux personnes âgées.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 50.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.